

Collège des Écoles Doctorales
de Poitiers



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LEONARD DE VINCI

Réunion du collège doctoral du site de Poitiers



Réunion du 4 février 2020

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni le mardi 4 février 2020 à 14 h, salle 105 de l'Hôtel Chaboureau, sous la présidence de Boniface KOKOH.

Étaient présents : Frédéric BECQ, Sophie BERGERONNEAU, Samuel BOISSIERE, François BRIZAY, Marguerite CANEDO, Karine CORRE, Christophe COUPEAU, Éric GOJOSSO, Hendrik EIJSBERG, Valérie FOURNIER, Boniface KOKOH, Alicia LECESVE, Barbara MERIGEAULT, Isabelle MICHAUD, Vanessa ALBERT, Murielle TAILLET, Damien HALM, Khaled HIRECH, Denis LEMONNIER, Audrey VERON, Thomas ROGAUME, François BATY-SOREL et André LE ROUX.

Étaient excusés : Rose-Noël SCHUTZ (remplacée par H. EIJSBERG,) Ladjel BELLATRECHE, Didier BOUCHON et Lucette TOUSSAINT (arrêt maladie).

Invité : Nirmal NIVERT de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de l'Université de Poitiers

A la demande du Collège doctoral, N. NIVERT était invité à nous présenter les réflexions qu'il a eues avec V. BONNIN (MCF, Faculté de Droit, Université de Poitiers) sur le phénomène préoccupant des abandons de thèse de doctorant sous financement public (contrat doctoral, par ex) sans qu'il y ait soutenance de thèse, ni dépôt d'un rapport d'activité (Cf. Annexe).

Quelques pistes sont proposées :

- Faire jouer la règle, on ne permet pas la réinscription du doctorant en 2^e ou 3^e année => droit de la formation et droit de fin du contrat doctoral = proposition d'arrêt de formation de l'ED et ensuite les RH
- Faire jouer la convention de formation => art 12 Université est tenu de faire appliquer cet article (respect les clauses de la convention de formation) => rdv pour voir l'avancement de la thèse
- Faire jouer la retenue du salaire pour non-respect de la règle du service fait (décision récente du conseil d'Etat : retenue sur 4 mois)

❖ La DAJ continue ce travail de réflexion sur les deux premières pistes

II - Informations générales

1 – Projet de mobilité internationale au titre de la Fondation (30 000 €) : examen de dossiers le 30 janvier 2020

Le projet de mobilité internationale a été accepté pour financement par le comité de gestion de la Fondation pour l'année 2020 et à hauteur de 30 000 €. La commission d'attribution réunie le 30 janvier 2020 a examiné 23 dossiers déposés par des doctorants des quatre secteurs doctoraux.

Compte tenu du fait que la Chine et le Liban sont en « zone rouge », les aides attribuées à deux doctorants pour une mobilité sortante sont pour l'instant suspendues (faute de pouvoir leur établir des ordres de missions).

Un dossier déposé par le doctorant K. AZZAM pour une mobilité entrante a été jugé irrecevable, car hors délai. Un financement lui sera octroyé, par le biais du GSI-RI pour faciliter la soutenance de sa thèse qui devra avoir lieu avant fin décembre 2020 (cf Info 2).

2 – Projet de mobilité internationale au titre du GSI-RI (20 000 € et 6000 € au FLE)

La commission du GSI-RI a attribué au collège (au titre de la mobilité étudiante), la somme de 20 000 € et 6 000 € au centre FLE pour les doctorants qui souhaitent perfectionner leur français. Dès la validation des attributions par le CA-UP, le collège propose une attribution de montant de 4 000 € par secteur doctoral. Les 4000 € en réserve sur le CF du collège seront répartis plus tard (avant fin juin 2020) en fonction de l'équilibre budgétaire inter-ED (récurrent + Fondation + GSI-RI).

La mobilité entrante du doctorant Libanais (K. AZZAM) du secteur SHES qui était hors délais pour les projets Fondation, sera prise en charge l'aide du GSI-RI à hauteur de 870 €.

3 – Pour rappel: Election à la présidence de l'Université de Poitiers : le 7 avril 2020

II - Informations générales

3 – Pour rappel: Election à la présidence de l'Université de Poitiers : le 7 avril 2020

Il est rappelé que cette année a lieu l'élection de la nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Poitiers le 7 avril 2020.

Le mandat du président de la COMUE qui devrait prendre fin le 8 avril 2020, a été prolongé jusqu'en septembre par le ministère compte tenu des élections dans les universités de Poitiers et Limoges.

III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020

- Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

1 – Rentrée des écoles doctorales à Poitiers : le 11 octobre 2019

La rentrée des écoles doctorales à Poitiers, le 11 octobre 2019. Nous avons accueilli 142 doctorants de l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA. Le coût a été de 2 315 € pour les pauses café et les repas du midi.

2 – CRDD du 13 décembre: le 13 décembre 2019 sous le marrainage de Prof. Barbara DENENEIX

La Cérémonie de Remise de Diplôme de Doctorat (11^{ème} édition) a eu lieu le 13 décembre 2019 à l'ENSI Poitiers sous le marrainage de Prof. Barbara DEMENEIX qui n'a pas pu être présente pour cause de grève des transports. 189 docteurs ont reçu leur diplôme en 2019 (167 de l'Université de Poitiers et 22 de l'ISAE-ENSMA). 95 docteurs se sont inscrits à la cérémonie (80 de l'Université de Poitiers et 15 de l'ISAE-ENSMA) pour un coût de 24 094 €.

3 – MT180s :

Apport collège : 1 360 €

13 doctorants ont participé à la MT180s, édition 2019. 8 ont été sélectionnés pour la finale régionale et nous avons eu une finaliste à Grenoble

III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020

- Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

Pour l'année 2020

1 – Préparation de l'évaluation HCERES (fin 2020 – avril 2021)

2 – Formation à l'encadrement doctoral : les 17 – 18 février 2020

Mise en place de la **formation à l'encadrement doctoral**. 7 à 8 enseignants-chercheurs se sont inscrits pour la session du 17 et 18 février 2020 et 12 enseignants-chercheurs pour la session du 30 et 31 mars 2020 préparé par la COMUE.

3 – Formation « supplément à la thèse » les 20 & 21 janvier 2020 + **Ateliers à venir**

Formation « supplément à la thèse » : la formation « éthique et intégrité scientifique » valide 10 h qui sont comprises dans les 90 h de formation doctorale à Poitiers. Des ateliers devraient venir compléter la formation qui a eu lieu les 20 et 21 janvier 2020. Quelques suggestions de thématiques (4) ont déjà été préparées par la COMUE. Il serait souhaitable de trouver des intervenants de Sciences Humaines et Sociales pour animer certaines formations, forte demande des doctorants qui ont suivi les conférences.

4 – Rentrée des écoles doctorales à Poitiers : **quelle date ?**

La date du vendredi 16 octobre 2020 a été fixée pour la rentrée des primo-doctorants. Cette année, c'est le secteur SHES qui organisera ; le lieu de la manifestation sera communiqué ultérieurement.

III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020

- Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

Pour l'année 2020

5 – CRDD de 2020 ? Quelle date ? Quel(le) parrain – marraine ?

Elle sera préparée par le collège sous l'impulsion du secteur SHES ; elle aura lieu **le vendredi 11 décembre 2020**.
Les directeurs des EDs SHES proposeront un parrain/une marraine, et un lieu pour l'organisation de cette cérémonie.

6 – MT180s :

Apport Collège : 500 €

- ❖ Cette année, nous avons 20 doctorants inscrits. La pré-sélection des candidats de l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA se déroulera le 20 février 2020 à partir de 18 h ; tout le réseau doctoral du site de Poitiers est chaleureusement invité à venir soutenir les doctorants inscrits à l'Espace Mendes France.
- ❖ La finale se passera dans les locaux de l'ISAE-ENSMA le 19 mars 2020 à partir de 18h.

III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020

- Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

Rappel de l'année 2019

	ICBG		SPIA		SHES			DSP	Collège
ED	SBS	Th. Monod	SISMI	SIMME	Humanités	SPLCE	SSTSEG	DSP	Collège
Contrats doctoraux	14		13		9			5	
Budget-UP	24 000 €		23 000€		26 560 €			20 000 €	
Apport Fondation	8 800 €		0 €		15 500 €			5 700 €	
Apport GSI	5 000 €		5 000 €		4 500 €			4 500 €	
Budget global	37 800 €		28 000 €		46 560 €			30 200 €	

III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020

- Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

Pour l'année 2020

	ICBG		SPIA		SHES			DSP	Collège
ED	SBS	Th. Monod	SISMI	SIMME	Humanités	SPLCE	SSTSEG	DSP	Collège
Contrats doctoraux	12		12		9			5	
Budget-UP	24 000 €		23 000 €		26 560 €			20 000 €	
Apport Fondation	5 660 €		2 500 €		15 570 €			3 900 €	
Apport GSI	4 000 €		4 000 €		4 000 €			4 000 €	4 000 €
Budget global	33 000 €		29 500 €		46 130 €			27 900 €	

- III - Bilan des actions menées en 2019 et actions à mener en 2020
 - Réflexion autour de ma succession à la direction du collège à partir du 1er septembre 2020

Pour l'année 2020

7 – Un autre directeur du collège à partir du 1^{er} septembre 2020

Boniface Kokoh quittera ses fonctions de directeur du Collège des écoles doctorales le 31/08/2020.

Suite à la réunion, et après avoir échangé avec le président de l'Université de Poitiers, consensus a été trouvé sur la succession de B. Kokoh par **Eric Gojosso à partir du 1^{er} septembre 2020.**

IV - Reconstruction des EDs sur le site de Poitiers

Les discussions menées dans chaque secteur doctoral (ED + directions d'unité) ont entériné la restructuration à **5 Ecoles Doctorales** en vue de la prochaine évaluation HCÉRES.

Etat des Lieux

Effectifs doctorants	Secteur ICBG	Secteur SPI&A	Secteur Droit	Secteur SHES
ED Sciences Biologiques & Santé – SBS ED n° 615	62			
ED Chimie, Ecologie, Géosciences, Agrosciences - Théodore Monod – ED n° 614	94			
ED Sciences et Ingénierie des Matériaux, Mécanique, Energétique - SIMME – ED n° 609		76 (UP) + 74 (ENSMA)		
ED Sciences et Ingénierie des systèmes, Mathématiques, Informatique - SISMI – ED n° 610		62 (UP) + 15 (ENSMA)		
ED Droit et Science Politique Pierre Couvrat - DSP – ED n° 88			178	
ED Humanités – Humanités, ED n° 612				192
ED Sciences de la Société, Territoires, Sciences Economiques et de Gestion - SSTSEG - ED n° 613				129
ED Sciences du langage, Psychologie, Cognition, Education - SLPCE - ED n° 611				57
Total	156	227	178	378

Etat des Lieux

Effectifs doctorants	Université de Poitiers	ISAE-ENSMA	Total sur le site de Poitiers
	850	89	939

Proposition à 5 EDs sur le Site de Poitiers

Situation Géographique	Campus Nord (SP2MI)	Campus Sud			Campus Centre Ville
Secteur Doctoral actuel	SPIA (SISMI & SIMME)	ICBG (SBS & T. Monod)	SHES (Humanités, SLPCE & SSTSEG)		DSP
Campus Recherche	Numérique, Mathématiques, Aéronautique & Transport	Energie, Environnement, Santé			Droit Science Politique
Nouvelle Ecole Doctorale			Humanités	Humains en société	Droit Science Politique
Effectifs doctorants	227	156	200	178	178
Transversalité: EUR InTree					

A l'issue de cette réunion chaque secteur doctoral est prié de continuer la discussion afin de faire parvenir à la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) **au plus tard le 20 février:**

- ❖ Le porteur du projet de l'ED
- ❖ L'intitulé de la nouvelle école doctorale
- ❖ Les domaines scientifiques
- ❖ Les mots clés

La séance est levée à 17h30

La secrétaire de séance,
Vanessa ALBERT

Le directeur du Collège,
Boniface KOKOH

Annexe



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives



Réflexions – Relation doctorale

Collège des Ecoles doctorales



Hôtel Chaboureau – Salle 105 – Mardi 3 février 2020



10 min



9 diapositives

Contexte

Questions de droit

Propositions

Contexte

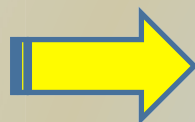
Les laboratoires et unités de recherches sont confrontés à un phénomène important d'abandon du parcours doctoral après trois années de recherche sans réalisation scientifique aucune ni soutenance de thèse.

Contexte

La DAJA a été saisie pour avis de la révision des dispositifs juridiques en matière doctorale pour préserver la réalisation des missions de recherches par l'Université de Poitiers et, au-delà, la Comue Léonard de Vinci.

Questions de droit

Objectif

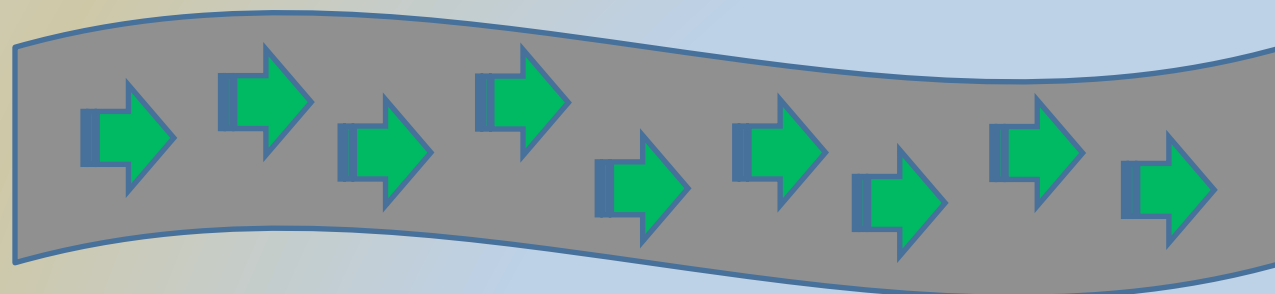
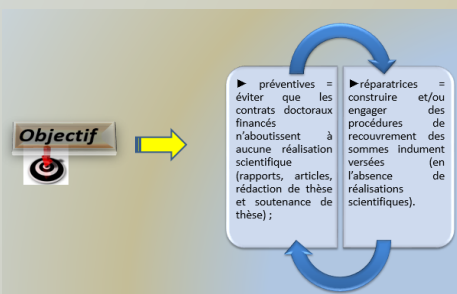


► préventives = éviter que les contrats doctoraux financés n'aboutissent à aucune réalisation scientifique (rapports, articles, rédaction de thèse et soutenance de thèse) ;

► réparatrices = construire et/ou engager des procédures de recouvrement des sommes indument versées (en l'absence de réalisations scientifiques).

Questions de droit

Liberté scientifique et académique du chercheur



Bon usage des deniers publics

Questions de droit

Charte européenne du chercheur

Constitution de 1958 (DC 1984 Indépendance des EC)

Liberté scientifique et académique du chercheur



Bon usage des deniers publics

DDHC 1789 (DC 2016 Loi travail)

Propositions

Renoncer à inscrire un
doctorant en 2^{ème} ou 3^{ème}
année de thèse

- Entraîne de plein droit la fin du contrat doctoral
- Art. 3 al. 5 décret avril 2009
- Décret janvier 1986 (Cp. II Titre XI et Titre XII)
- Entretien préalable + Respect du contradictoire
- Indemnités de licenciement qui seront dues

Tirer les conclusions d'une
méconnaissance de la
convention de formation
conclue entre le Directeur de
thèse et le doctorant.

- En cas de non-respect, violation d'un contrat par le doctorant (exemple : sanctionner par le non-renouvellement de l'inscription les manquements)
- Classique : application de la Charte des thèses - - Inscrire très clairement dans les nouvelles conventions de formation l'obligation d'un rapport annuel conditionnant la poursuite du parcours

Retenue sur traitement pour
non respect de la règle du
service fait

- Art. 20 Loi 13 juillet 1983
- Récupération des sommes indument versées
- Cf. [CE 4ème ch., 1er février 2019, n°415648, Mme AC c. CNRS](#)

° Direction des Affaires Juridiques & des Archives

daj@univ-poitiers.fr

05 49 45 44 81

06 82 17 18 50



DAJA – Université Poitiers
4 février 2020

MERCI DE VOTRE ATTENTION